

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79051
Objet

Délégués du Conseil
Municipal à la SEMIPAR

DATE DE CONVOCATION

7 mai 1979

DATE D'AFFICHAGE

7 mai 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 22
Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*
le *onze mai* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, LACHAUD
BOUCHET, DUFOUR, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
POUGET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET,
MM. CABAL, PELLETIER, DUFEIL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. TETARD par M. POUMAILLOUX
M. PAPEAU par M. GUICHAOUA
M. BOUTET par M. LIS
M. MONTRON par M. DUFOUR

Absents : MM. VIAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 10 novembre 1978, la Ville de
ROYAN a désigné ses représentants au Conseil d'Administration de
la SEMIPAR et le représentant à l'Assemblée Générale.

Suite aux changements intervenus dans la municipalité,
la Ville a décidé de modifier cette représentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu sa délibération en date du 10 novembre 1978,

Vu le décret 59-1201 article 7 du 19 octobre 1959 et
l'article L 121-12 du Code des Communes,

DECIDE :

- . d'annuler sa délibération du 10 novembre 1978
- . de désigner M. LIS, Maire et MM. DUFOUR, BOUTET, POUMAILLOUX,
DUFEIL comme représentants de la Ville de ROYAN au Conseil
d'administration de la SEMIPAR.

. Me FABER comme représentant de la Ville de ROYAN à l'Assemblée Générale de la SEMIPAR.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les membres présents.



VU

28 MAI 1979

ROCHEPOINT, le
Le Sous-Prefet,

Lucien CREISSEL

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.